



CENI

AVIS DE SOUMISSION

Dans le cadre des préparatifs des élections de 2015, la Commission Electorale Nationale Indépendante, CENI en sigle, voudrait louer des véhicules pour ses services basés dans les différentes provinces du pays.

Les conditions de location et les critères d'évaluation sont affichés au siège de la CENI et publiés sur son site www.Ceniburundi.bi et sont les suivantes :

1. Les conditions de location

- Type de véhicule : Jeep à cinq portières au moins, en très bon état et consommant du Gasoil ;
- L'entretien du véhicule et les frais de réparation sont à charge du propriétaire ;
- La prise en charge du chauffeur est assurée par le propriétaire du véhicule pendant toute la durée de location ;
- La durée et le prix de la location seront précisés dans le contrat ;
- Le véhicule devra avoir au minimum 7 places assises et assurées ;
- Le véhicule pourra être affecté dans n'importe quelle province du pays ;
- Seul le propriétaire du véhicule ou son mandataire sera autorisé à signer le contrat et aucun changement de propriétaire ne sera autorisé durant toute la durée de la période de location ;
- Le paiement se fera uniquement par virement bancaire sur le numéro de compte du propriétaire ou de son mandataire mentionné dans le contrat ;
- L'enregistrement des véhicules aura lieu au terrain de football du Lycée Scheppers de Nyakabiga le vendredi 10/10/2014 de 7 heures 30 minutes à 10 heures 30minutes ;
- La sélection de ces véhicules aura lieu immédiatement après l'enregistrement ;
- Les véhicules qui n'auront pas été sélectionnés seront remis à leurs propriétaires aussitôt après ;
- La CENI accepte un seul véhicule par propriétaire ;

« Ensemble pour les élections démocratiques, libres, apaisées, inclusives et transparentes »

- Seuls les propriétaires des véhicules retenus seront contactés ;
- Le véhicule doit être en règle avec les services de l'OBR et de contrôle technique ;
- Le propriétaire doit présenter tous les documents d'identification du véhicule ;
- Le propriétaire s'engage à remplacer le véhicule en cas de panne endéans 5 heures après notification par téléphone ou par tout autre moyen approprié ;
- Aucune commission ni caution financière n'est exigée au soumissionnaire ;

2. Les critères d'évaluation

Etat du véhicule

- Etat du moteur ;
- Aspect extérieur : Etat des sièges, ceinture de sécurité, radio et climatisation ;
- Aspect extérieur ;
- Outillage : cric, clé de roue, triangle et extincteur ;
- Index kilométrique
- Année de fabrication.

Bujumbura, le 09 /10/2014

Pierre Claver NDAYICARIYE

